AGRICORP™

Traivaller ensemble

afin de consolider l'industrie agro-alimentaire en Ontario

2000 - 2001

Rapport annuel

ISSN# 1488-6693

Table des matières

104-03780/

Message du président

Message du directeur général

Discussion et analyse de la direction

Assurance-récolte -

Ventes et marketing, Exécution des programmes et activités de fonctionnement

Ressources humaines, Technologie de l'information

*Services commerciaux d'*AGRICORP

Faits saillants sur le plan financier

États financiers

Responsabilité de communiquer l'information financière

Rapport du vérificateur

Bilan

Fonds d'administration générale - État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Caisse d'assurance-récolte - État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Programme d'assurance du revenu de marché - État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Évolution de la situation financière

Notes afférentes aux états financiers

Membres du Conseil d'administration d'AGRICORP

Direction et haute direction d'AGRICORP

AGRICORP™

Pour renforcer l'industrie agricole et alimentaire de l'Ontario

Message du président

En ma qualité de président d'AGRICORP, je suis heureux de vous informer que l'exercice financier de 2000-2001 a été extrêmement fructueux. La société qui, à ses débuts, se spécialisait surtout dans la gestion des risques, a parcouru beaucoup de chemin et offre maintenant à sa clientèle une vaste gamme de services.

Dans mon message d'il y a un an, je signalais qu'AGRICORP avait adopté un nouveau modèle de gestion, lequel a fait ses preuves. Il a en effet permis d'améliorer la communication entre les comités du conseil, le personnel et le MAAARO, ce qui a accru l'efficacité du conseil lui-même ainsi que celle du personnel.

L'un des faits saillants de l'année a été l'examen de notre mandat. Celui-ci a été confirmé, un nouveau protocole d'entente entre la société et le MAAARO a été rédigé et un nouveau plan d'entreprise a été élaboré. Au cours des trois prochaines années, AGRICORP s'efforcera principalement de fournir à ses clients un service de qualité toujours plus efficace. La société poursuivra le même objectif stratégique pour ce qui est de la mise en œuvre des programmes de gestion des risques ainsi que d'agrément et de vérification.

AGRICORP exécute actuellement à contrat, pour le compte des gouvernements provincial et fédéral, un certain nombre de programmes, dont le Programme d'inscription des entreprises agricoles, le Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario et le Paiement Canada-Ontario des produits horticoles comestibles, des céréales et des oléagineux. Ces nouveaux contrats nous amèneront à nous familiariser avec une vaste gamme d'activités agricoles, et nous nous efforcerons dans le cadre de leur exécution d'améliorer l'efficacité et la qualité de nos services de façon à répondre aux attentes de notre clientèle.

Notre récent succès est largement attribuable aux efforts et au dévouement de notre directeur général, Alan Steel. Ce dernier a remplacé en septembre le directeur général intérimaire, Norris Hoag, à la barre de la société. Au cours des derniers mois, Alan a dirigé AGRICORP de main de maître. Il a pu compter sur la loyauté et l'enthousiasme du personnel d'AGRICORP et le conseil d'administration peut être assuré que l'avenir de la société est prometteur. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier personnellement Norris d'avoir si habilement géré AGRICORP pendant que le conseil recrutait un directeur général à temps plein.

En terminant, je me permet de souligner qu' AGRICORP se trouve maintenant en position avantageuse pour conclure avec les gouvernements de nouveaux contrats de prestation de programmes. Nous comptons poursuivre le dialogue entamé avec le Ministère dans le but d'exécuter de façon toujours plus efficace les programmes s'adressant à l'industrie agricole et agro-alimentaire.

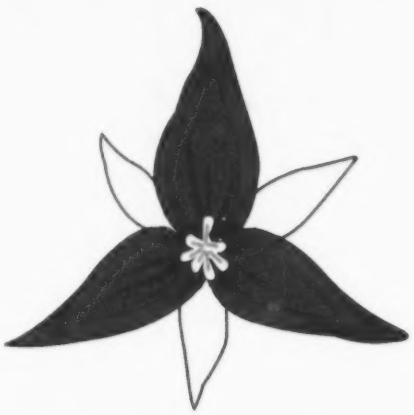

Le président,

Philip Andrewes

Message du directeur général

Je suis heureux de vous informer que mes sept premiers mois comme directeur général d'AGRICORP ont été très enrichissants des points de vue personnel et professionnel.

J'ai consacré une bonne partie de ces premiers mois à AGRICORP à faire connaissance avec le personnel et les administrateurs de même qu'à me familiariser avec les activités et la clientèle de la société. J'ai pu compter, pour faciliter mon adaptation à mes nouvelles fonctions, sur le dévouement et le travail acharné de mes collaborateurs qu'ainsi que sur le soutien du conseil d'administration.

J'ai aussi éprouvé beaucoup de plaisir à rencontrer et à apprendre à connaître les dirigeants et les clients agricoles. À titre d'organisme de services, nous devons toujours être à l'affût des besoins de nos clients. Les entretiens que j'ai eus avec un grand nombre de dirigeants et de clients agricoles m'ont permis de bien cerner leurs besoins et de comprendre comment AGRICORP peut y répondre.

En octobre dernier, j'ai eu l'occasion de participer à l'examen du mandat de la société avec le conseil d'administration. Cette analyse d'une grande importance pour AGRICORP a abouti à la rédaction d'un nouveau protocole d'entente avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'entreprise à long terme. Au cours des trois prochaines années, AGRICORP s'efforcera d'accroître l'efficacité de ses programmes d'agrément et de gestion des risques agricoles tout en offrant à ses clients un service de qualité à la mesure de leurs attentes. Chacun des services de la société établira des plans annuels à l'appui de cet objectif.

Sur le plan opérationnel, l'exercice qui vient de se terminer peut être qualifié de succès énorme pour AGRICORP. La Division des services commerciaux a accru ses revenus en exécutant un certain nombre de nouveaux programmes pour le compte des gouvernements, au nombre desquels on compte ceux-ci :

- Le Programme d'inscription des entreprises agricoles,
- Le Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario,
- Le Paiement Canada-Ontario des produits horticoles comestibles, des céréales et des oléagineux.

Ces nouveaux programmes portent à dix-huit le nombre de programmes mis en œuvre par la Division des services commerciaux.

L'année-récolte difficile qu'ont connue les agriculteurs en raison de la baisse des rendements et de la chute des prix des denrées explique que les paiements d'assurance-récolte et les paiements d'assurance du revenu de marché se soient élevés à plus de 144 millions et de 125 millions de dollars respectivement. Ces paiements ont grandement atténué pour les agriculteurs les effets de la baisse du revenu de marché.

J'aimerais remercier tout le personnel et tous les administrateurs d'AGRICORP des efforts déployés au cours du dernier exercice financier. Je suis honoré de travailler avec des personnes aussi dévouées et talentueuses. Ensemble, nous continuerons à faire en sorte qu'AGRICORP mette en oeuvre de façon toujours plus efficace les programmes dont dépend l'industrie agricole et agro-alimentaire en Ontario.

Le directeur général,

Alan Steel

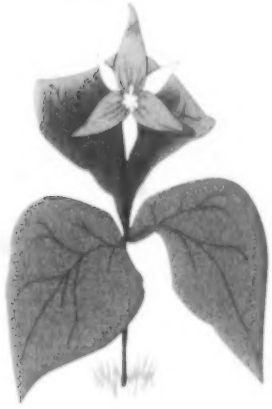

Ventes et marketing

Ventes

La superficie couverte par l'assurance-récole a augmenté de 1,7 p. 100, pour passer à 3,73 millions d'acres en 2000. Le succès de l'équipe des ventes est attribuable à la mise en œuvre de stratégies de vente par réseau coopté et par centre d'influence.

Au nombre des autres réalisations de l'équipe des ventes au cours de 2000, mentionnons :

- La commercialisation réussie de modestes franchises : la superficie moyenne assurée est passée de 84,1 p. 100 en 1999 à 84,4 p. 100 en 2000.
- Des annulations de couverture d'assurance très peu nombreuses en 2000.
- La participation réussie aux efforts visant à étendre la pratique de l'autodéclaration des rendements (77 p. 100 de la clientèle).
- La participation à plus de 25 événements susceptibles d'avoir fait connaître les services de l'organisme à plus de 50 000 clients potentiels.

Relations publiques, marketing et communications :

Depuis sa création en 1997, AGRICORP a notamment mis l'accent sur l'établissement et le maintien de bonnes relations avec ses actionnaires. L'année-récolte difficile de 2000 a fait ressortir de multiples façons la qualité exceptionnelle du service à la clientèle qu'offre AGRICORP aux agriculteurs ontariens.

Au nombre des activités de relations publiques et de communications menées par le personnel en 2000, mentionnons ce qui suit :

- Des membres du personnel ont participé à 11 séances d'information sur la protection du revenu intitulées « Comment composer avec une baisse des prix et des rendements », qui ont eu lieu à divers endroits de l'Ontario en août 2000.
- Le comité de l'assurance-récolte a tenu des consultations annuelles avec ses partenaires du secteur des denrées et sollicité leur avis sur les priorités que la société doit se fixer à partir de 2002.

Ventes et marketing

Ventes

La superficie couverte par l'assurance-récole a augmenté de 1,7 p. 100, pour passer à 3,73 millions d'acres en 2000. Le succès de l'équipe des ventes est attribuable à la mise en œuvre de stratégies de vente par réseau coopté et par centre d'influence.

Au nombre des autres réalisations de l'équipe des ventes au cours de 2000, mentionnons :

- La commercialisation réussie de modestes franchises : la superficie moyenne assurée est passée de 84,1 p. 100 en 1999 à 84,4 p. 100 en 2000.
- Des annulations de couverture d'assurance très peu nombreuses en 2000.
- La participation réussie aux efforts visant à étendre la pratique de l'autodéclaration des rendements (77 p. 100 de la clientèle).
- La participation à plus de 25 événements susceptibles d'avoir fait connaître les services de l'organisme à plus de 50 000 clients potentiels.

Relations publiques, marketing et communications :

Depuis sa création en 1997, AGRICORP a notamment mis l'accent sur l'établissement et le maintien de bonnes relations avec ses actionnaires. L'année-récolte difficile de 2000 a fait ressortir de multiples façons la qualité exceptionnelle du service à la clientèle qu'offre AGRICORP aux agriculteurs ontariens.

Au nombre des activités de relations publiques et de communications menées par le personnel en 2000, mentionnons ce qui suit :

- Des membres du personnel ont participé à 11 séances d'information sur la protection du revenu intitulées « Comment composer avec une baisse des prix et des rendements », qui ont eu lieu à divers endroits de l'Ontario en août 2000.
- Le comité de l'assurance-récolte a tenu des consultations annuelles avec ses partenaires du secteur des denrées et sollicité leur avis sur les priorités que la société doit se fixer à partir de 2002.

- La priorité absolue a été accordée en 2000 à la gestion des questions liées à la production végétale en raison des nombreux problèmes auxquels ont fait face à cet égard la plupart des producteurs de la province.
  - À compter d'août 2000, la société s'est occupée elle-même de mettre en oeuvre des projets de communication dont la réalisation était autrefois confiée à un organisme de l'extérieur.
  - AGRICORP a été l'hôte de la Conférence de 2000 des directeurs généraux nationaux de l'assurance-récolte, qui a eu lieu à Niagara Falls, en Ontario, et à laquelle ont participé des délégués du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Développement des produits

En 2000, nous nous étions fixé comme objectif en matière de développement des produits d'offrir des outils de gestion des risques qui soient souples, puissent s'adapter aux besoins de chaque producteur et de chaque produit et offrent la meilleure couverture au prix le plus bas possible. Le développement des produits comporte deux principales composantes 1) le maintien du régime afin d'en assurer la pertinence et 2) l'innovation au chapitre des produits.

Maintien du régime :

- Plus de 10 améliorations ont été apportées aux régimes d'assurance-récolte à l'issue du maintien du régime en 2000.

Innovation au chapitre des produits :

- Deuxième année de mise en œuvre du programme pilote de garantie unitaire facultative comportant une couverture selon une échelle progressive. Il s'agit d'un programme pilote permettant aux participants qui cultivent de vastes superficies où les risques varient d'assurer leurs exploitations comme des unités d'assurance distinctes.
- Adoption d'une nouvelle formule pour l'assurance-fourrage. Il s'agit essentiellement d'un type d'assurance fondée sur les conditions climatiques. Dans sa forme la plus simple, ce programme offre aux producteurs une indemnisation si les précipitations dans leur région immédiate sont inférieures à la moyenne.

Établissement du taux des primes

Le taux des primes a considérablement baissé en 2000. Il a en fait diminué de moitié dans de nombreux cas au cours des deux dernières années. Ces diminutions ont été attribuables à la fois à la baisse des prix des produits, au nombre peu élevé des demandes d'indemnité dans les années antérieures et à la situation financière solide de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario.

Exécution des programmes et activités de fonctionnement

En 2000, nous avons continué de chercher à améliorer la qualité de notre service à la clientèle et l'efficacité de nos activités de fonctionnement tout en maintenant l'intégrité des programmes. Nous avons aussi étendu aux producteurs de tous les types de céréales et d'oléagineux la possibilité d'autodéclarer leurs rendements, ce qui nous a permis d'améliorer grandement l'efficacité de nos activités.

Division des sinistres

Les conditions climatiques n'ont pas été très favorables à l'agriculture en 2000. Le printemps humide que nous avons connu a contraint les producteurs à réensemencer d'importantes superficies et à faire de nombreuses réclamations pour des superficies non ensemencées. Le mauvais temps qui s'est maintenu pendant tout l'été a entraîné des pertes de production pour la plupart des cultures dans l'ensemble de la province. En 2000, plus de 144 millions de dollars ont été versés en indemnités. L'équipe des sinistres s'est surtout efforcée de traiter les demandes d'indemnité de façon uniforme, juste et rapide.

Autres faits saillants :

- L'équipe a composé efficacement avec l'état des cultures, qui a constamment varié au cours de l'exercice.
- L'équipe a simplifié les procédures de règlement des demandes d'indemnité pour les superficies non ensemencées et pour le réensemencement.
- L'équipe a doté d'ordinateurs les évaluateurs de la production fruitière et leur a dispensé la formation informatique voulue, ce qui leur a permis d'offrir un meilleur service à leurs clients et de saisir directement dans la banque de données les données relatives à l'assurance du rendement.
- Les clients d'AGRICORP ont continué d'attribuer une cote de satisfaction supérieure à la moyenne au processus de traitement des demandes d'indemnité même si les demandes présentées au cours de l'exercice ont été particulièrement nombreuses.

Centre de service à la clientèle

Le Centre de service à la clientèle (centre téléphonique) a continué d'offrir un service de qualité aux clients par l'entremise de représentants bilingues dûment formés. Au cours de la saison de croissance, les heures d'affaires pendant lesquelles les clients peuvent communiquer gratuitement avec le centre sont prolongées; la fin de semaine, les clients peuvent, en cas d'urgence, laisser un message au secrétariat téléphonique.

Faits saillants en 2000 :

- Le personnel du Centre a répondu à plus de 116 000 appels téléphoniques.
- Le personnel du Centre a assuré 40 000 acres par téléphone.
- Il ressort des sondages menés auprès des clients que la grande majorité d'entre eux sont très satisfaits de la qualité du service qui leur est offert, et ce en dépit du fait que le volume des appels a augmenté de 100 p. 100.

Services spécialisés d'assurance-récolte (SSAR)

L'équipe des SSAR a apporté une attention particulière à l'opérationalisation de nos initiatives de marketing; elle a aussi continué à aider les clients à présenter leurs demandes d'indemnité et à les renseigner sur les régimes d'assurance-récolte. L'équipe a calculé et traité plus de 16 000 demandes d'indemnité.

Autres faits saillants en 2000 :

- Mise en œuvre réussie d'une nouvelle application Internet pour l'évaluation de la production fruitière qui permet de réduire les dédoublements et d'améliorer le service à la clientèle.
- Mise en œuvre du programme pilote de garantie unitaire facultative et du programme d'assurance-fourrage fondée sur les conditions climatiques.
- Mise en œuvre d'un nouveau programme informatique relatif à l'évaluation de la production fourragère permettant de traiter plus rapidement les demandes d'indemnité et de réduire les frais d'entretien.
- Mise en place d'un processus simplifié de renouvellement des contrats d'assurance pour toutes les cultures.

Ressources humaines

Conscient du rôle critique que jouent ses employés, AGRICORP attache une importance stratégique à ses ressources humaines. Ayant décidé de mettre en œuvre des pratiques innovatrices et compétitives en matière de ressources humaines, la société est heureuse de signaler que durant l'exercice financier de 2000-2001, les taux de roulement et d'absentéisme au sein de son personnel ont été inférieurs à la moyenne nationale. Notre programme de recrutement interne nous a permis de combler tous nos postes de cadres à partir du personnel de la société.

En plus d'adopter de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines pour faire face à la concurrence extrêmement féroce sur le marché de l'emploi, AGRICORP s'est efforcé d'adapter sa structure administrative à ses orientations commerciales stratégiques. Nous avons également amélioré notre système de gestion du rendement pour stimuler l'efficacité de notre personnel.

Afin de concrétiser sa vision, AGRICORP continuera de s'appliquer à trouver, à engager et à conserver des personnes qui mettent l'accent sur le service à la clientèle et le rendement.

Technologie de l'information

Au cours de l'exercice financier de 2000-2001, un grand projet d'infrastructure a été mené à bien dans le cadre des efforts déployés par la société pour accroître son efficacité et réduire ses frais d'exploitation. AGRICORP a acheté son propre ordinateur central pour exploiter ses systèmes d'application de l'assurance-récolte et de l'assurance du revenu de marché. En achetant l'ordinateur au lieu de le louer d'un fournisseur, AGRICORP réalise des économies annuelles de 400 000 $.

Un nouveau système a également été mis en place afin de faciliter l'inscription des clients et le versement des indemnités dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles. Il s'agit du premier outil de service en ligne qu'AGRICORP met à la disposition de ses clients. Ces derniers peuvent ainsi s'inscrire au programme par l'Internet, au moment qu'ils jugent opportun, ce qui réduit les coûts administratifs liés à l'inscription. Voilà un autre exemple qui illustre bien l'engagement pris par AGRICORP d'améliorer encore davantage son service à la clientèle et d'assurer une gestion saine de ses activités.

AGRICORP™

Division des services commerciaux

Survol

La Division des services commerciaux d'AGRICORP est une entité sans but lucratif chargée de fournir à l'industrie agro-alimentaire de l'Ontario une vaste gamme de services à valeur ajoutée.

Par l'entremise des Services agro-alimentaires de l'unité de Leamington et des Services de protection financière de Guelph, la Division offre plusieurs services spécialisés, notamment, pour ce qui est des produits agricoles et horticoles, des programmes de classement, d'échantillonnage, d'inspection, de vérification et de protection financière.

AGRICORP offre en outre plusieurs autres services commerciaux « virtuels » grâce à l'effectif de la Division des services commerciaux. En est un exemple l'aide apportée au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour l'émission de chèques en vertu de divers programmes comme celui de la protection du revenu.

En 2000-2001, la Division des services commerciaux a négocié avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales un contrat en vue de l'exécution du Programme d'inscription des entreprises agricoles de l'Ontario.

Au cours de cet exercice, les contrats de la Division des services commerciaux ont totalisé plus de 1,5 million de dollars.

Services agro-alimentaires de Leamington

Cette unité de la Division des services commerciaux continue de fournir des services de classement, d'échantillonnage, d'inspection et de vérification de plusieurs cultures horticoles et agricoles. Ces services comprennent le classement des produits par un tiers, le compte des semis, la mesure des surfaces cultivées, la surveillance des récoltes, l'inspection et l'étalonnage du matériel de classement ainsi que le prélèvement d'échantillons pour la détection des résidus chimiques.

Le renouvellement des contrats conclus principalement avec l'industrie de la transformation des légumes et l'industrie du tabac jaune demeure la principale responsabilité de l'unité. Grâce aux connaissances acquises dans l'exécution de ces contrats, l'unité est en mesure de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales qui s'offrent à elle.

L'alliance conclue avec la Commission canadienne des grains (CCG) demeure fructueuse. AGRICORP offre à l'industrie céréalière de l'Ontario des services d'échantillonnage des grains conformes aux normes de la CCG, ce qui lui permet de profiter d'une réduction des frais généraux pour l'homologation des produits.

Services de protection financière

Conformément à une entente conclue avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et la Commission de protection financière des producteurs de céréales, cette unité continue de fournir des services d'analyse financière, d'homologation et d'inspection dans le cadre du Programme provincial de protection des céréaliers. En outre, elle assure des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales. Elle administre les programmes pour les productions spécialisées du maïs-grain, du soya et du canola.

Les Services de protection financière exécutent à contrat avec succès depuis un an le Programme de crédits laitiers pour le compte des Dairy Farmers of Ontario. Comme le contrat a été renouvelé, l'unité continuera d'assurer la mise en oeuvre du programme.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

En novembre 2000, la Division des services commerciaux a conclu un accord avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales en vue de la prise en charge et de la mise en oeuvre du Programme d'inscription des entreprises agricoles. AGRICORP a reçu plus de 56 000 demandes de renouvellement.

En tirant parti de ses ressources internes, en particulier de son centre d'appel et de ses spécialistes de la technologie de l'information, AGRICORP a pu offrir aux agriculteurs de l'Ontario plusieurs nouvelles options pour l'inscription de leur entreprise agricole. Les agriculteurs peuvent maintenant s'inscrire au programme par téléphone ou par l'intermédiaire de l'Internet. On s'attend à ce qu'un nombre accru d'entre eux profite de ces options au cours du prochain exercice.

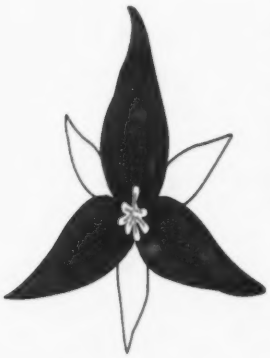

Perspective

Le succès de la Division des services commerciaux d'AGRICORP repose sur ses liens avec le Ministère, les groupements de producteurs spécialisés, les associations de producteurs et les organismes agricoles en général. Le renouvellement des contrats existants assure à AGRICORP une base solide et lui permet de tirer parti de nouvelles possibilités d'élargir sa clientèle.

Dans l'immédiat, AGRICORP verra avec le Ministère comment il peut constituer un choix intéressant pour la mise en oeuvre des programmes gouvernementaux. Nous sommes convaincus que nous pouvons être très efficaces dans ce domaine. Nous estimons aussi avoir les connaissances et les compétences voulues pour répondre aux besoins de l'industrie agro-alimentaire.

AGRICORP compte également continuer de suivre les discussions en cours au sein du secteur agro-alimentaire sur les questions touchant les exploitants agricoles comme la sécurité du revenu, la salubrité des aliments et la gestion des éléments nutritifs. AGRICORP est en bonne position pour offrir de nouveaux services propres à aider les producteurs dans ces domaines.

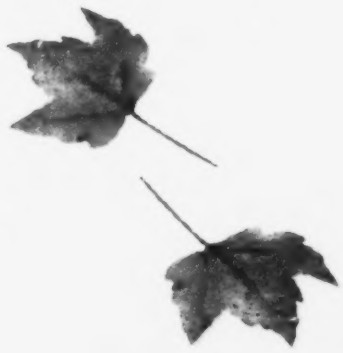

Faits saillants sur le plan financier

Caisse de l'assurance-récolte

Les primes d'assurance-récolte versées par les agriculteurs pour l'exercice ont totalisé 31,6 millions de dollars, soit 10,7 p. 100 de moins que l'année précédente. Cette diminution découle d'une baisse des taux de prime (de l'ordre de 10 p. 100 pour le maïs et de 22 p. 100 pour le soya). Le nombre d'acres assurés a modestement augmenté de 1,7 p. 100 pour atteindre 3,73 millions d'acres pour l'année-récolte 2000. Le soya est demeuré la culture dominante pour l'année au regard de tous les principaux indicateurs, à savoir le taux des primes, la valeur de la couverture et le nombre d'acres assurés. Le maïs a été bon deuxième.

Le rendement de la Caisse d'assurance-récolte pour l'exercice a été de 20,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 32,5 p. 100 par rapport à l'an dernier. Cette hausse est attribuable à la fois à une répartition moyenne plus large des actifs de la Caisse et à un taux de rendement plus élevé. Le pourcentage des gains s'est établi à 6,72 p. 100 pour l'année, alors qu'il avait été de 5,25 p. 100 l'année précédente. Tôt au cours de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler le contrat du conseiller externe en investissements. Le personnel du Services des finances d'AGRICORP a assumé la responsabilité de la gestion de son portefeuille d'investissements sous la surveillance du conseil; un grand cabinet de comptables agréés doit soumettre des évaluations trimestrielles du rendement des investissements.

Les demandes d'indemnité d'assurance-récolte pour l'exercice se sont élevées à 144,2 millions de dollars. L'assurance-récolte existe en Ontario depuis 33 ans, et la seule fois où les indemnités versées ont été plus importantes que celles-ci, c'est en 1992, où elles se sont chiffrées à 165 millions de dollars. Le tableau ci-dessous compare les indemnités versées aux primes payées par les producteurs pour les cultures ayant connu les pertes les plus élevées en 2000 :

(millions de $)	Primes des producteurs	Indemnités versées
Maïs	8,6 $	47,2 $
Soya	9,0 $	27,8 $
Tabac	2,6 $	23,8 $

La réassurance a eu une énorme incidence sur le bilan de la Caisse d'assurance-récolte pour l'exercice de 2000-2001. Notre courtier a aidé la direction à obtenir que 28 sociétés d'assurance nationales et internationales partagent les risques pour l'année-récolte 2000. La Caisse d'assurance-récolte s'est engagée à payer la première tranche de 94,9 millions de dollars d'indemnités et les réassureurs, la majeure partie de la deuxième tranche équivalente. Le montant réel des indemnités versées par les réassureurs au cours de l'exercice s'est élevé à 44,2 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 1,2 million de dollars servant à rembourser les dépenses engagées par AGRICORP pour régler les indemnités.

Au cours des trois dernières années-récoltes, la réassurance a constitué une décision d'affaires sage et opportune de la part de la direction, comme le montre le tableau ci-dessous :

Année-récolte	Primes de réassurance (millions de $)	Demandes d'indemnité de réassurance (millions de $)
1998	8,0 $	aucune
1999	6,1 $	aucune
2000	5,6 $	45,5 $
Total	19,7 $	45,5 $

Même si le montant des demandes d'indemnité a été le deuxième plus élevé depuis la création de la Caisse, l'avoir de celle-ci n'a diminué que de 21,9 millions de dollars ou de 6,8 p. 100, ce qui confirme la solidité et la stabilité du programme.

Signalons que les sommes dues à la Caisse au 31 mars 2001 s'élevaient à 18,3 millions de dollars. Le gouvernement fédéral devait à la Caisse 5,6 millions de dollars en primes de contrepartie, la Province, 2,8 millions de dollars au même titre, les réassureurs, 8,6 millions de dollars pour les demandes d'indemnité, et les producteurs, 1,2 million de dollars en primes.

Programme d'assurance-revenu du marché

Au cours de l'exercice, la signature de l'Accord sur le revenu du marché Canada-Ontario a permis de prolonger le programme pour les années-récoltes 1999 et 2000. L'accord portait le paiement provisoire maximal de 50 p. 100 à 80 p. 100 de la superficie totale estimée et supprimait les pénalités pour réinscription. Le programme sera revu en fonction de la structure de protection financière propre à l'Ontario.

Le gouvernement fédéral a fourni 48,9 millions de dollars pour les années-récoltes 1999 et 2000 et le gouvernement provincial, 23,8 millions de dollars pour l'année-récolte 2000. Le programme ne prévoit pas le versement de primes par les producteurs.

Les revenus provenant d'intérêts se sont élevés à 12,3 millions de dollars, ce qui représente un taux de rendement de 5,42 p. 100. Les fonds du programme ne sont pas gérés par AGRICORP.

Le prix peu élevé des denrées entraînera le versement de paiements estimés à 125,3 millions de dollars. Les trois principales cultures prises en compte pour établir les paiements finaux estimatifs sont les suivantes :

(millions de $)	Paiement estimatif
Soya	45,5 $
Blé d'hiver	36,8 $
Maïs	34,2 $
	116,5 $

La valeur du fonds a diminué de 40,5 millions de dollars au cours de l'exercice.

Fonds d'administration générale

Les activités suivantes de la Division des services commerciaux d'AGRICORP ont généré des revenus :

(milliers de $)	
Classement et échantillonnage	602 $
Protection financière	376 $
Inscription des entreprises agricoles	352 $
Émission de chèques	186 $
Autres	28 $
	1 544 $

Après prise en compte des dépenses, AGRICORP a dégagé un excédent de 91 000 $ même s'il a dû investir 354 000 $ pour mettre sur pied l'infrastructure administrative du Programme d'inscription des entreprises agricoles.

Responsabilités de la direction relatiave aux rapports financiers

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers données ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants tels que les provisions pour des indemnités non réglées qui sont nécessairement fondés sur la meilleure estimation de la direction et qui sont le fruit d'une mûre réflexion.

En s'acquitant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que que de bons dossiers sont tenus. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relative aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de l'agence et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'entreprise.

Alan Steel
Président-directeur général

J. Bradley Caron
Chef des services financiers

Responsabilité de la direction relative aux rapports financiers

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers données ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants tels que les provisions pour des indemnités non réglées qui sont nécessairement fondés sur la meilleure estimation de la direction et qui sont le fruit d'une mûre réflexion.

En s'acquitant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que que de bons dossiers sont tenus. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relative aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de l'agence et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'entreprise.

Alan Steel
Président-directeur général

J. Bradley Caron
Chef des services financiers

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'intention de la société AGRICORP et du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan de la société AGRICORP exposant au 31 mars 2001 l'état des résultats d'exploitation, le solde des fonds et les flux de trésorerie de l'exercice qui s'est terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société AGRICORP. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société AGRICORP au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

J.R. McCarter, CA

Vérificateur provincial adjoint

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2001

Bilan

As at March 31, 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
ACTIF		
Encaisse	3 623	599
Comptes débiteurs (remarque 4)	48 341	11 103
Fonds administrés (remarque 5)	18 457	29 878
Investissements (remarque 6)	294 000	324 331
Sommes dues du ministère des Finances (remarque 7)	229 601	237 337
Immobilisations (remarque 8)	712	752
	594 734	604 000
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 595	1 949
Revenu et primes non acquis (remarque 9)	8 823	9 836
Provision pour indemnités non payées	130 124	65 300
Fonds administrés créditeurs (remarque 5)	18 457	29 878
	159 999	106 963
Soldes des fonds (remarque 1)		
Fonds d'administration générale	1 526	1 435
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	300 765	322 646
Programme d'assurance du revenu de marché	132 444	172 956
	434 735	497 037
	594 734	604 000

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

De la part du conseil d'administration :

Président

Directeur général

Résultats d'exploitation et solde des fonds
Fonds d'administration générale

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Revenu		
Fonds de fonctionnement (remarque 10)	10 090	15 472
Ventes, conseils et autres services	1 544	1 070
Intérêts créditeurs	99	(144)
Frais reçus d'ajustement de réassurance (remarque 11)	1 217	—
	12 950	16 398
Dépenses		
Dépenses générales, administratives et de commercialisation	12 313	15 874
Dépréciation	546	616
	12 859	16 490
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	91	(92)
Solde, début de l'exercice	1 435	1 527
Solde, fin de l'exercice	1 526	1 435

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Résultats d'exploitation et solde des fonds
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Revenu		
Primes des producteurs assurés	31 646	35 447
Financement des primes – Ontario et Canada (remarque 3)	31 646	35 447
Revenu des intérêts et des investissements	20 260	15 286
Réassurance reçue (remarque 11)	44 240	—
Rentrées sur créances radiées	98	278
	127 890	86 458
Dépenses		
Indemnités (remarque 12)	144 174	32 415
Réassurance (remarque 11)	5 597	6 149
	149 771	38 564
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(21 881)	47 894
Solde, début de l'exercice	322 646	274 752
Solde, fin de l'exercice	300 765	322 646

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

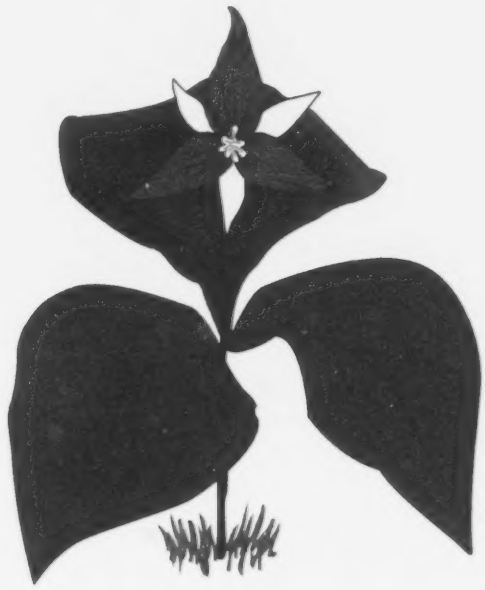

Résultats d'exploitation et solde des fonds
Programme d'assurance du revenu de marché

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Revenu		
Financement des primes – Ontario et Canada (remarque 3)	72 512	11 984
Intérêts créditeurs	12 319	15 035
	84 831	27 019
Dépenses		
Indemnités (remarque 12)	125 343	142 125
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(40 512)	(115 106)
Solde, début de l'exercice	172 956	288 062
Solde, fin de l'exercice	132 444	172 956

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

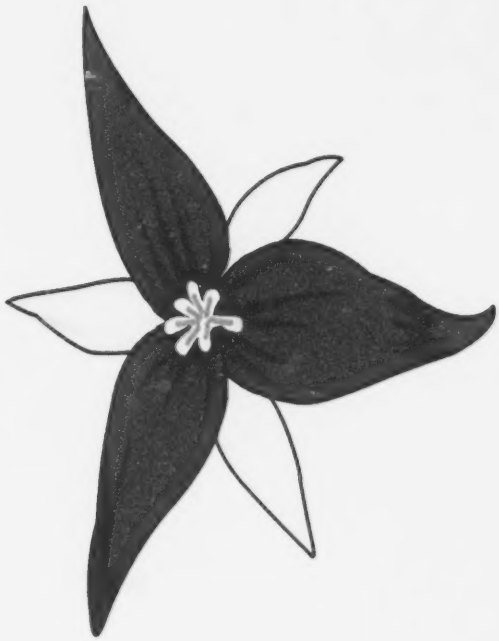

Tableau de financement

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		
▪ Fonds d'administration générale	91	(92)
▪ Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(21 881)	47 894
▪ **Programme d'assurance du revenu de marché**	(40 512)	(115 106)
Ajustements pour rapprocher le résultat net et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
▪ Dépréciation	546	616
▪ Changement net du fonds de roulement net	34 955	26 258
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation	(26 801)	(40 430)
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement		
Achats en immobilisations	(506)	(381)
Augmentation/(diminution) des investissements	30 331	(39 656)
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement	29 825	(40 037)
Réduction nette de l'encaisse	3 024	393
Encaisse au début de l'exercice	599	206
Encaisse à la fin de l'exercice	3 623	599

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a permis de créer officiellement le 1er janvier 1997 AgriCorp comme un organisme de la Couronne. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de délivrer des plans de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité actuels comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1996 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte*. Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre de l'entente du Régime d'assurance du revenu brut établi par le gouvernement du Canada avec les provinces, ce régime d'assurance ayant commencé à fonctionner le 1er avril 1991. Le programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix du marché de certaines cultures désignées.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a donné à AgriCorp la responsabilité de l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord avec le MAAARO, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et le transfert des reçus aux organisations agricoles générales accréditées de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés en suivant les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est fournie en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et appareils d'éclairage	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipements	4 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	restant de la durée de la location

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie indépendante. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est déterminé sur une base actuarielle par un actuaire indépendant utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de gestion. L'actif du régime de retraite est évalué en utilisant les justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle de la durée de vie restante des services au groupe d'employés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Investissements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur les valeurs du marché, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont rapportés en revenus d'investissement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les investissements sont séparés pour éviter le besoin de répartir les revenus d'investissement. Les investissements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les investissements à court terme sont rapportés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les investissements à long terme sont rapportés au coût net des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée d'investissement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées représente les meilleures estimations de gestion des sommes à payer. Certaines variables des prix des marchandises pour les calculs des paiements du Programme d'assurance du revenu de marché ne peuvent être finalisées avant la fin de l'année civile 2001. Certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte sont restées impayées à la fin de l'exercice et sont calculées soit à partir des montants de règlement des comptes après la fin de l'exercice, soit à partir d'estimations de gestion.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(a) Assurance-récolte

L'accord actuel d'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date d'expiration précise. Chaque partie peut mettre fin à l'accord avec un préavis de deux exercices financiers. Selon les conditions de l'accord, la province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales le coût de 50 pour cent des primes, les producteurs payant les 50 pour cent restants. Les deux niveaux de gouvernement partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

(b) Assurance du revenu de marché

En septembre 2000, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont prolongé l'accord d'assurance du revenu de marché pour inclure les récoltes de 1999 et de 2000. Selon les conditions de l'accord, le gouvernement fédéral doit apporter 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1er novembre de chaque année. Le Canada contribuera également avec des sommes versées pour chaque exercice financier en fonction

de la disponibilité de fonds pour ce programme. La contribution de l'Ontario au programme est basée sur les fonds résiduels disponibles après déduction des contributions faites aux autres programmes du montant total affecté chaque année pour le soutien du système de sécurité agricole. La province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Financement du gouvernement	36 505	9 425
Intérêts courus	27	35
Primes des producteurs, net	2 504	1 355
Transactions	353	288
Réassurance à percevoir	8 952	—
	48 341	11 103

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour des programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords établis avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont apportés par l'Ontario et le Canada.

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Fonds administrés		
Investissements à court terme	111 673	30 355
Paiements en souffrance	(93 216)	(477)
	18 457	29 878
Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	11 013	29 783
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	4 922	—
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario	2 261	—
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	144	—
Autres	117	95
	18 457	29 878

6. INVESTISSEMENTS

La législation limite les investissements de la société à des instruments financiers de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et autres titres approuvés par le ministère des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les investissements sont les suivants :

	2001		2000	
	Valeur comptable (milliers $)	**Juste valeur (milliers $)**	**Valeur comptable (milliers $)**	**Juste valeur (milliers $)**
Court terme	16 731	16 659	92 052	91 958
Long terme				
Gouvernement du Canada	47 965	46 961	54 823	53 363
Province de l'Ontario	32 609	33 305	32 831	32 091
Autres gouvernements provinciaux	48 734	48 106	51 229	48 420
Services publics provinciaux	46 685	46 612	47 306	45 270
Autres établissements financiers	101 276	101 032	46 090	43 735
Total des inv. à long terme	277 269	276 016	232 279	222 879
Total des investissements	294 000	292 675	324 331	314 837

(b) Risque des investissements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,875 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 6,56 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un impact significatif sur la valeur du marché du portefeuille d'obligations. Cela peut entraîner des gains ou des pertes de produits si les niveaux réels de demande de prestations diffèrent de façon significative par rapport aux niveaux attendus et une liquidation rapide de l'actif serait alors nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2001, une variation de 1 pour cent des taux d'intérêt peut avoir un impact sur la valeur marchande d'environ 9,9 millions de dollars mais les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance.

(c) Profil de maturité du portefeuille d'investissements

	2001 (milliers $)	**2000 (milliers $)**
< 1 an	16 731	92 052
1-3 ans	53 032	4 269
3-5 ans	58 509	17 696
> 5 ans	165 728	210 314
Total	294 000	324 331

7. SOMMES DUES DU MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor ontarien pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont payés sur une base trimestrielle sur la valeur de fermeture quotidienne moyenne du compte en se basant sur le taux moyen d'escompte des bons du trésor de la Banque du Canada. Ce compte est utilisé pour administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2001			2000
	Coût (milliers $)	Amortissement cumulé (milliers $)	Valeur comptable nette (milliers $)	Valeur comptable nette (milliers $)
Équipement informatique	1 382	957	425	490
Logiciels informatiques	996	832	164	112
Améliorations locatives	115	83	32	55
Machines et équipements	108	32	76	65
Véhicules	50	44	6	19
Meubles et appareils d'éclairage	18	9	9	11
	2 669	1 957	712	752

9. PRIMES ET REVENU NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'automne (3,99 millions de dollars), le fourrage (2,00 millions de dollars) et d'autres cultures ($ 1,99 million de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Le revenu non acquis (0,84 million de dollars) comprend le financement d'exploitation lié à la valeur après amortissement des immobilisations.

10. FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Canada et l'Ontario se sont mis d'accord pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme ontarien d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais encourus. En se basant sur une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts sont imputés sur une base de 95 pour cent pour la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent pour le Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

En mai 1998, un programme de réassurance a été mis en place avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme permet de s'assurer que les compagnies de réassurance couvrent des pertes de l'assurance-récolte allant de 150 à 300 pour cent des primes totales.

Pour les récoltes 2000, les pertes de l'assurance-récolte ont dépassé le seuil établi de couverture de la réassurance. Les paiements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts de rajustement encourus par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sous-provision de 1,05 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2000 (pour 1999, il y avait une sur-provision de 6 600 $ pour les indemnités).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une sur-provision de 711 000 dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2000 (pour 1999, il y avait une sous-provision de 14,1 millions de dollars). De plus, les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes 2000 s'élevant à 126,1 millions de dollars (64,3 millions pour 1999).

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admin. générale	Assurance-récolte	Assurance du revenu de marché	Total 2001	Total 2000
			(milliers $)		
Actif					
Encaisse	1 367	2 256	—	3 623	599
Comptes débiteurs	1 064	18 276	29 001	48 341	11 103
Fonds administrés	18 457	—	—	18 457	29 878
Investissements	693	293 307	—	294 000	324 331
Sommes dues du ministre des Finances	—	—	229 601	229 601	237 337
Immobilisations	712	—	—	712	752
Interfonds débiteurs/(créditeurs)	552	(475)	(77)	—	—
	22 845	313 364	258 525	594 734	604 000
Passif					
Comptes créditeurs et charges à payer	2 023	545	27	2 595	1 949
Primes et revenu non acquis	839	7 984	—	8 823	9 836
Provision pour indemnités non payées	—	4 070	126 054	130 124	65 300
Fonds administrés créditeurs	18 457	—	—	18 457	29 878
	21 319	12 599	126 081	159 999	106 963
Soldes	1 526	300 765	132 444	434 735	497 037
	22 845	313 364	258 525	594 734	604 000

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce plan est entré en vigueur le 1er janvier 1997. En se basant sur l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur marchande de l'actif net requis pour verser les droits de retraite se répartissent comme suit :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Engagements du régime de retraite	1 915	1 504
Juste valeur marchande des actifs du régime	1 873	1 612
Excédent (déficit) du régime de retraite	(42)	108

Certaines hypothèses ont été faites pour déterminer les engagements du régime de retraite. On estime que les actifs du régime de retraite rapportent 7,5 pour cent par an, que les augmentations de salaire se montent à 5 pour cent par an et une valeur de 7 pour cent a été choisie comme taux d'escompte.

Au cours de l'exercice, le régime de retraite est passé d'un excédent à un déficit en raison des gains négatifs des investissements. L'actif du régime est investi dans trois fonds équilibrés et un fonds mondial de placement en actions ordinaires.

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	1 612	921
Contributions de la société	248	272
Contributions des employés	248	263
Paiements des droits de retraite	(164)	(85)
Revenu de l'actif du régime	(71)	241
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	1 873	1 612

À la fin de l'exercice, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Passif du régime de retraite– début de l'exercice	28	23
Dépenses du régime de retraite pendant l'exercice	253	277
Contributions de la société	(248)	(272)
Passif du régime de retraite– fin de l'exercice	33	28

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Selon les conditions de ces accords, la société a versé la somme de 324 987 $ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. La société a versé la somme de 304 081 $ au Secrétariat du Conseil de gestion des services informatiques sur ordinateur central. De plus, la société a versé la somme de 320 735 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 53 240 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001 (84 500 $ pour l'année 2000).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* impose à la société de divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2000, M. Brett McClelland, chef du service de l'information, a reçu un traitement de 102 035 $, plus des avantages sociaux imposables s'élevant à 8 316 $. De plus, le directeur général de l'assurance-récolte, M. George Sutton a reçu un traitement de 100 210 $, plus des avantages sociaux imposables s'élevant à 7 743 $.

17. ENGAGEMENTS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION

En vertu des contrats pour la location de ses locaux, la société s'est engagée à verser les loyers futurs minimums suivants :

	(milliers $)
2002	170
2003	170
	340

18. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres ont été reconfigurés pour se conformer à la présentation de ce présent rapport annuel.

AGRICORP™

Conseil d'administration

Au 31 mars 2001

Président :	**Philip Andrewes**	
Vice-présidente :	**Lynne Cohoe**	
Administrateurs :	Herm Dick	Ron Pearson
	Mike Soenens	Klaus Wand
	John Shrubb	Owen Dobbyn
	Larry Van Acker	Henry Aukema
	Maurice Waddick	Dave Hope

Comité exécutif

Président :	**Philip Andrewes**	
Vice-présidente :	**Lynne Cohoe**	
Administrateurs :	Maurice Waddick	Henry Aukema
	Dave Hope	

Comité de l'assurance-récolte

Présidente :	**Lynne Cohoe**	
Vice-président :	Ron Pearson	
Administrateurs :	Herm Dick	Mike Soenens
	Klaus Wand	Owen Dobbyn
	John Shrubb	Larry Van Acker

Comité d'appels et du revenu de marché

Président :	**Owen Dobbyn**
Vice-président :	Ron Pearson
Administratrice :	Lynne Cohoe

Dirigeants

Au 31 mars 2001

Alan Steel
Directeur général

J. Bradley Caron
Trésorier

Matt Tulloch
Secrétaire général

Cadres supérieurs

Michael Vicek
Directeur de la vente et du marketing

Andrea Iturriaga
Directrice, Exécution des programmes et activités de fonctionnement

Pauline Holman
Directrice des ressources humaines

Stephen Ip
Directeur de la technologie de l'information

Greg Brown
*Directeur exécutif, Services commerciaux d'*AGRICORP